

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2013

SÉCURISATION DE L'EMPLOI - (N° 847)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENTN^{os} 3886 à 3895présenté par
Mme Fraysse

ARTICLE 5

I. – À l'alinéa 50, supprimer le mot :

« cinq ».

II. – En conséquence, au même alinéa, substituer au mot :

« dix »

le mot :

« deux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de garantir la présence d'administrateurs salariés dans un nombre plus important de sociétés.

Ces amendements identiques ont été déposés par 10 députés :

Adt n°	3886	de	Mme	Jacqueline FRAYSSE
Adt n°	3887	de	M.	Marc DOLEZ
Adt n°	3888	de	M.	François ASENSI
Adt n°	3889	de	M.	Alain BOCQUET
Adt n°	3890	de	Mme	Marie-George BUFFET
Adt n°	3891	de	M.	Jean-Jacques CANDELIER
Adt n°	3892	de	M.	Patrice CARVALHO
Adt n°	3893	de	M.	Gaby CHARROUX
Adt n°	3894	de	M.	Nicolas SANSU
Adt n°	3895	de	M.	André CHASSAIGNE